



2023/31

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCAION</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL A DIX-HUIT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>Étaient présents : M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Mme PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. MARIE Bertly.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 17</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Pouvoirs : Mme SICHE Delphine donne pouvoir à Mme PEETERS Stéphanie, Mme BLIMON Rachel donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, M. CALISTO David donne pouvoir à M. LEROY-LANSARD Pierre.</p> <p>Absente excusée : Mme DAVID Sylvie</p> <p>Absent : M. LASSALLE Jérôme</p>
<p>OBJET : Recrutement de 3 agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité</p>	<p>M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L 332-23, 1°</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>CONSIDERANT qu'en raison des travaux de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments communaux et en raison du nombre important de demi-pensionnaires à l'école et des conditions imposées par la loi en termes d'encadrement et dans le but d'assurer la sécurité des enfants, il y a lieu de créer 3 emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité correspondant à 1 emploi d'Adjoint Technique à temps incomplet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 20 heures, 1 emploi d'Adjoint d'Animation à temps incomplet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 24 heures et 1 emploi d'Adjoint d'Animation à temps incomplet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 8 heures dans les conditions prévues au 1° de l'article L 332-23 du Code Général de la Fonction Publique, à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs,</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 17</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Sur le rapport de Madame le Maire,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>- DÉCIDE :</p> <p>* La création au tableau des effectifs de 3 emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité correspondant à 1 emploi d'Adjoint Technique à temps incomplet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 20 heures, 1 emploi d'Adjoint d'Animation à temps incomplet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 24 heures et 1 emploi d'Adjoint d'Animation à temps incomplet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 8 heures.</p>
<p>OBJET : Recrutement de 3 agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité</p>	<p>* L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de la Commune de l'exercice 2023.</p> <p>* Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 24 avril 2023.</p> <p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p>   <p>Emeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p>Le Secrétaire de séance,</p>  <p>Jean-Marie BAGGIO</p>